

2.2.2. En terme de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre existants

Deuxième volet du schéma départemental de la coopération intercommunale, le projet de rationalisation des périmètres propose de laisser en l'état deux communautés de communes de moins de 5000 habitants situées en zone de montagne et de ramener le nombre des établissements publics de coopération intercommunale du département de 44 à 32, selon les modalités précisées par chacune des seize fiches ci-après dont les périmètres sont repris sur la carte figurant page 35.

2.2.2.1. Les deux communautés situées en zone de montagne et ayant moins de 5000 habitants.

MAINTIEN EN L'ETAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ANCE

Nombre de communes	Population totale (chiffre 2011)	Simulation du nombre de délégués au conseil communautaire
10	3 095 h	19

Type de fiscalité	Potentiel fiscal 2010 (*)	Potentiel fiscal par habitant 2010 (*)	Potentiel fiscal moyen de la catégorie 2010(*)
FPU	248 657	50,777415	229,130130

(*) Source DGCL

ELEMENTS D'ANALYSE

1) Seuil de population :

La communauté de communes est en dessous des 5 000 habitants mais, située en zone de montagne, elle n'est pas tenue de remplir cet objectif de la loi de réforme des collectivités territoriales.

2) Cohérence spatiale :

En terme de bassin de vie, elle réunit la partie est du bassin d'Ambert et, au sud, deux communes tournées vers la Loire. Toutefois avec la mise en œuvre d'une approche plus précise en termes d'accessibilité aux équipements et à l'emploi, il apparaît une cohérence du périmètre autour des pôles de proximité de St Anthème et Viverols.

Il s'agit d'une entité au périmètre géographique bien identifié dont le territoire est tourné pour partie vers le département de la Haute-Loire (Craponne) et pour partie vers le département de la Loire (Montbrison). La communauté est d'ailleurs membre du Pays du Forez (Loire).

3) Solidarité financière :

Sans changement.